



CONSEIL DES FEMMES
francophones de Belgique asbl

26 avril 2017

Communiqué de Presse

Etude de Claude Moniquet pour le CFFB "Traite, exploitation sexuelle et prostitution : le poids du crime organisé"

Les deux Conseils des Femmes de Belgique ont présenté aujourd'hui l'étude de Claude Moniquet, expert en contre-terrorisme et directeur de l'ESISC, sur le lien entre la traite, l'exploitation sexuelle, la prostitution et le crime organisé.

Selon Europol, le trafic d'êtres humains est l'une des principales activités du crime organisé mondial, juste après le trafic de drogue et la fraude. La mondialisation du trafic humain/prostitution est une entreprise très lucrative. D'innombrables femmes et enfants en sont victimes et l'impunité est largement répandue. Le réseau international fournissant le marché européen provient principalement d'Europe de l'Est, d'Asie et du Nigeria.

Par ailleurs, on estime qu'entre 700.000 et 2 millions de personnes seraient chaque année victimes de la traite des êtres humains en Europe et qu'environ 90% de ces victimes seraient trafiquées dans un but d'exploitation sexuelle.

85% des victimes sont des femmes, parfois très jeunes. Prises dans les griffes de proxénètes, chaque prostituée effectue 5 à 15 passes par jour. Parfois, elles travaillent 24 heures par jour, sont battues, droguées et ont peu ou pas de nourriture. Leurs conditions sanitaires et de logement sont extrêmement précaires. Par ailleurs, elles ne sont pas ou irrégulièrement payées. Les plus chanceuses restent en vie. Les prix sont extrêmement variables en fonction de la région, de l'âge et des prestations demandées. En Belgique par exemple, les prix peuvent s'échelonner de 15 à 20 euros pour un service minimal.

Face à des réseaux multinationaux, s'adaptant sans cesse aux conditions légales, jouant avec les frontières, la performance policière et judiciaire peine à s'adapter, même si elle s'améliore.

Selon les conclusions de l'étude, un certain courant de pensée se développe depuis plusieurs années défendant l'idée que la légalisation totale de la prostitution aurait pour effet de la transformer en activité économique « normale », d'assurer une meilleure protection légale et sanitaire des personnes prostituées et de briser les réseaux du crime organisé actifs dans ce domaine.

Rien n'indique que cette proposition soit exacte dans les faits. Bien au contraire : exemples grec, allemand et hollandais cités dans l'étude.

C'est bien pour cela que les Conseils des Femmes réitèrent aujourd'hui leur position. Elles sont contre la légalisation de la prostitution. L'unique moyen pour lutter contre ce trafic humain est une répression accrue qui passe par la criminalisation de l'achat de services sexuels et l'instauration d'une politique sociale et volontariste d'accompagnement des personnes prostituées.

Retrouvez-nous sur le Web!

www.cffb.be

Rue du Méridien, 10
1210 Bruxelles
Téléphone : 02/229 38 21
E-mail : info@cffb.be